

Rémi Cardon

SÉNATEUR DE LA SOMME



20 juin 2025

Lettre d'information de votre sénateur

n°18

Une année de perdue, c'est une année de trop !

Déjà un an ! On souffle la bougie sur le gâteau d'anniversaire de la dissolution mais toute la communication gouvernementale ne parvient pas à masquer l'amertume qui nous reste en travers de la gorge. Tout ça pour ça ? Et pour 2026 ? On nous annonce sans rire une "année blanche". C'est vrai, c'est joli le blanc, c'est beau, c'est propre ! Une belle façon de nous dire, encore une fois, que rien ne va changer puisque nous garderions ainsi les mêmes arbitrages budgétaires. Pourtant, le résultat des urnes était sans appel et exigeait du changement ! Et quand bien même le gouvernement annoncerait, ou négocierait, un "bougé" pour ne pas être censuré, il n'applique pas le budget voté et rabote encore et encore en cours d'exercice.

Ainsi, et alors que la dernière étude d'ampleur vient d'annoncer que nous ne parviendrons jamais à rester sous la barre des +1,5°C de réchauffement global, le gouvernement continue à faire du yoyo avec MaPrimeRénov'. Le secteur résidentiel-tertiaire est pourtant le deuxième poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre de la France (20 % du total national). Et pour nos écoles, bien que mon camp politique ait âprement négocié le maintien du budget et pensait sauver près de 3000 postes, les fermetures de classes se poursuivent.

Au sujet de l'école, je souhaite souligner positivement la tenue, le lundi 2 juin dernier, d'un nouvel "Observatoire départemental des dynamiques rurales". Ces réunions étaient jusqu'alors de véritables "Odes au RPC" sans réels échanges ni dialogue. Mais, à nouveau DASEN, nouvelle méthode. Si les atouts et avantages des RPC ont été rappelés, cette dernière réunion a été marquée par des moments d'échanges entre les élus, les services de la Direction académique et ceux de la Préfecture afin d'évoquer les conditions matérielles nécessaires à une pleine réussite éducative, le lien devant être fait avec la Politique territoriale, et les moyens permettant d'assurer le continuum des politiques éducatives. Les échanges ont parfois enfoncé des portes ouvertes, mais la participation a été appréciée et la méthode ne devrait pas s'arrêter là. Le DASEN s'est engagé à entreprendre une "revue des territoires" et à "aller au-devant des élus". Quant à Monsieur le Préfet, il a annoncé la distribution à venir d'un livret des bonnes pratiques et d'un diagnostic de chaque école.

Je suis particulièrement ravi de constater que les services de l'Education nationale entament des réflexions coordonnées avec les élus et que nous sortons de la logique dans laquelle, tous les ans, chacun attend de voir si son école va être ou non sur la sellette. Les prévisions démographiques nous obligent à anticiper et bâtir collectivement nos "Ecoles d'Avenir", dont Monsieur le Préfet a d'ailleurs annoncé un accompagnement prioritaire avec la DETR. Je veillerai à ce que cette dynamique locale perdure, l'attractivité et l'avenir de notre territoire en dépend. Il vaut mieux réfléchir collectivement avant d'agir, plutôt que subir.

Quant au budget 2026, ou à la fin du conclave pour les retraites, initié pour trouver des alternatives à la réforme injuste passée en force en 2023, les débats risquent d'être animés.

Je vous souhaite malgré tout, et d'ici là, un bel été.

Vous pouvez compter sur moi.

Rémi Cardon



PAGE 2

La rénovation du patrimoine religieux fait le plein



PAGE 3

Les catastrophes naturelles s'invitent au Sénat



PAGE 4

Atelier thématique : le statut de l'élu convaincra-t-il de nouveaux candidats ?

Quel avenir pour le patrimoine religieux ?

Les édifices religieux font aujourd’hui face à une fréquentation en forte baisse, laissant ces lieux historiques vides et parfois dans des conditions d’insalubrité. La rénovation est évidemment une option, mais elle reste peu envisagée en raison des coûts liés à une réaffectation, compte tenu des faibles rendements de ces édifices.

Le territoire français compte environ 100000 lieux de culte, dont 15 000 sont protégés au titre des monuments historiques. Un tel patrimoine, autrefois au cœur de la vie locale, se doit d’être protégé. Par ailleurs, avec 40 000 églises construites avant le XIXe, cela constitue un témoignage précieux de notre histoire nationale et de nos identités locales. Trop souvent, l’encadrement juridique spécifique, les coûts élevés et les démarches complexes freinent les rénovations de ces monuments en s’avérant trop décourageants. Afin de mieux accompagner les élus dans l’entretien de leurs édifices, j’ai tenu à rédiger une fiche conseil « réaffecter les édifices cultuels » qui propose un panorama clair et synthétique du cadre juridique, des modalités de désaffectation et réaffectation, ainsi que des différentes subventions mobilisables.

J’ai également eu l’opportunité de participer à une réunion d’échange à Allonville, le 5 mai dernier, en présence de Pierre Ouzoulias, vice-président du Sénat et fin connaisseur des enjeux patrimoniaux. Nous avons pu réfléchir et échanger ensemble sur les différentes possibilités et les enjeux du patrimoine cultuel. La réaffectation d’une église étant coûteuse, différents moyens existent pour redynamiser ces espaces souvent en désuétude. L’exemple inspirant de la maire d’Allonville, qui veut transformer son église en un centre de loisirs culturels (sport, cinéma, spectacle, art...) tout en conservant un espace dédié au culte, montre que des solutions concrètes et respectueuses du patrimoine existent. Sauver nos églises, non seulement c’est possible, mais c’est également préserver un héritage vivant et l’ancrer dans les usages contemporains de nos concitoyens.



Pour accéder à notre fiche conseil :



Ynsect, ou la fin de la Startup Nation?

En 2021, la start-up Ynsect a implanté la plus grande ferme d’insectes du monde à Poulainville. Aujourd’hui, l’usine est menacée de liquidation après une suite d’erreurs stratégiques. Presque tous les emplois de production sont en péril.

Lorsque Ynsect est sorti de terre, les commentaires étaient dithyrambiques. Nombreux étaient celles et ceux présents lors de la pose de la première pierre de cette usine d’un nouveau genre. Trois ministres ont fait le déplacement pour faire la promotion de la start-up nation.

La promesse était belle : mieux se nourrir, mieux nourrir le monde, lutter contre le changement climatique et renforcer l’indépendance de la France en protéines. Et tout cela devait profiter au bassin local avec 500 emplois créés à l’horizon 2023. Or, malgré plus de 600 millions d’euros levés par Ynsect, dont plusieurs dizaines de millions d’euros d’argent public, l’entreprise est plus que jamais menacée. Le 30 juin prochain, le Tribunal de commerce d’Evry devra décider de la validation d’un nouveau plan, ou de la liquidation d’Ynsect.

En l’absence de toute opportunité de reprise pour le site de Poulainville, et face à une dette colossale, les dirigeants actuels proposent un nouveau scénario. Celui-ci confierait l’usine à une start-up allemande, et entérinerait la fin de l’activité industrielle en privilégiant une segmentation restreinte et disjointe de la production.

Cette séquence se traduirait dans tous les cas par la suppression d’au moins 150 emplois, dont la quasi totalité des emplois de production sur le site de Poulainville. Ce sont en effet 66 ouvriers qui seraient concernés par un plan social, soit près de 90% des effectifs alors qu’ils ont fait preuve d’un investissement sans faille pour maintenir Ynsect en vie.

En revanche, le PSE proposé maintiendrait quasiment à l’identique les emplois d’encadrement et les rémunérations des dirigeants actuels.

Après avoir financé une succession d’erreurs stratégiques, les fonds publics seraient ainsi massivement mobilisés pour financer le licenciement des ouvriers et un modèle industriel expérimental.

Je ne peux l’accepter. Après m’être rendu sur le site de l’usine pour témoigner mon soutien aux ouvriers, j’ai sollicité les financeurs publics d’Ynsect en les invitant à porter un regard sur le nouveau business plan proposé. Ils ont la capacité d’exiger des comptes à la direction d’Ynsect pour éviter le nouveau drame industriel qui se profile.



Les catastrophes naturelles s'invitent au Sénat

Tornade à Conty, incendies en Gironde ou dans les Landes, inondations dans le Pas-de-Calais ou en Ardèche, ouragan à Mayotte... Les catastrophes naturelles se multiplient. En cause : le dérèglement climatique, qui renforce la fréquence et l'intensité de ces événements extrêmes.

Chaque année, des milliers de Français voient leur vie bouleversée : habitations inondées, évacuations en urgence, relogement temporaire, inventaire des biens endommagés, démarches administratives lourdes...

Afin de reconnaître le statut de victime en droit du travail, offrir un temps de répit légitime pour faire face aux conséquences humaines et matérielles d'une catastrophe, et éviter que les sinistrés soient pénalisés dans leur vie professionnelle, j'ai déposé une proposition de loi visant la création d'un nouveau congé personnel spécifique pour les salariés victimes de catastrophes naturelles: 2 jours de congés seraient alors accordés aux victimes. Ce texte reçoit jusqu'à présent un très bon accueil auprès de mes collègues

mais il n'en est qu'au début de son parcours législatif. Je vous tiendrai donc informés. Par ailleurs, et plus localement, la nappe phréatique de la Somme a atteint des sommets en ce début 2025, rappelant aux samariens la triste période de 2001 marquée par des inondations exceptionnelles sur tout notre département. Les dégâts ont été assez limités mais toujours trop graves pour les concernés. Les élus locaux doivent anticiper ces risques et savoir comment y faire face le cas échéant. Afin de vous y aider, mon équipe et moi-même avons regroupé dans une fiche conseil tout ce que vous devez impérativement connaître pour vous préparer et protéger votre population.



Pour suivre
l'avancement de
cette proposition de
loi et retrouver la
fiche-conseil à
destination des élus
locaux :



La Bio : entre ambition et contradictions

L'agriculture biologique traverse une période de fragilité dans un contexte où le monde agricole, dans son ensemble, a besoin de soutien et de clarté. Pourtant, les choix récents du gouvernement interrogent tant ils semblent contredire les objectifs affichés. Il est temps de réaffirmer une ligne cohérente et équitable pour l'avenir de notre agriculture.

Aujourd'hui, 10% de la surface agricole française est consacrée à l'agriculture biologique. Le gouvernement s'est fixé pour objectif d'atteindre 18% d'ici 2027. Pourtant, dans les faits, les signaux envoyés vont dans le sens inverse. Une nouvelle coupe budgétaire de 15 millions d'euros a récemment été décidée, fragilisant encore un peu plus un secteur déjà mis à rude épreuve. Entre 2013 et 2023, les aides de la PAC, principale source de soutien européen à l'agriculture, sont passées de 39% à 24% pour les exploitations bio. Dans le même temps, la consommation de produits bio en France a chuté, passant de 15% à seulement 6%. Ce recul suscite un découragement croissant chez les

agriculteurs engagés dans la bio, et compromet des projets innovants et structurants sur nos territoires. C'est le cas, par exemple, du projet de la "fABrique à sucres" dans les Hauts-de-France : une sucrerie bio, éthique et régionale, portée par des acteurs engagés, en parfaite cohérence avec les orientations affichées par l'État. Aujourd'hui, son avenir est incertain, faute de soutien clair et durable. Je crois profondément que notre pays a besoin de toutes ses agricultures. Il ne s'agit pas d'opposer les modèles, mais de leur donner à chacun les moyens d'exister et de se développer. À conditions équivalentes, les efforts doivent être reconnus et soutenus de manière équitable.

C'est pourquoi j'ai interpellé le ministre de l'Agriculture sur ce sujet. Je souhaite que nous puissions continuer à accompagner l'ensemble de nos agriculteurs, y compris celles et ceux qui ont fait le choix de l'agriculture biologique. Je m'engage pleinement à défendre et à soutenir, au Sénat, les filières biologiques qui font vivre nos territoires et répondent aux attentes des citoyens.

Pour en savoir plus :



A anniversaire exceptionnel, visite exceptionnelle !

A l'occasion des 150 ans du Sénat, nous vous proposons une visite du Palais du Luxembourg avec un guide de marque.



Christian Manable, ancien Sénateur de la Somme mais aussi ancien Professeur d'histoire et géographie, saura comme personne animer cette visite et transmettre sa passion.



1875 | 2025

La visite se tiendra le mercredi 9 juillet à partir de 14h00.

Attention, nombre de places limité, inscription obligatoire :



Rénovation et réaffectation de l'église d'Allonville

Ce trimestre, nous vous proposons de retrouver Audrey Boché, maire d'Allonville, qui a décidé de réaliser un projet ambitieux pour la réaffectation de son église. Plutôt que des travaux de rénovation coûteux qui ne font que ralentir la désuétude du lieu, elle nous présente, en vidéo, son projet d'un lieu à la fois cultuel et culturel qui permettrait aux paroissiens de continuer à pratiquer leur culte et aux habitants de profiter pleinement de ce lieu avec des activités culturelles en dehors des pratiques religieuses habituellement proposées dans une église.

Vidéo à retrouver en replay juste ici :



Atelier Thématique

Le statut de l'Elu en débat

La proposition de loi 23-263 portant création d'un statut de l'élu local, poursuit son chemin législatif. Adopté à l'unanimité le 7 mars 2024 par le Sénat, ce texte devrait être examiné prochainement à l'Assemblée Nationale. Avant que ce texte ne revienne au Sénat, il me semble important de vous informer et de vous donner la parole sur un sujet qui vous concerne.

En présence et avec la participation de :



Eric Kerrouche, Sénateur des Landes, et Rapporteur pour la commission des lois ayant examiné cette proposition de loi



Nous vous donnons rendez-vous :

→ **le 8 juillet 2025,
à 18h00**

Salle du Conseil - Mairie
3 Rue du Moulin
Longpré-les-Corps-Saints (80510)

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.

Inscription de préférence via le formulaire en ligne accessible par le QR-code ci-contre
OU
en envoyant un courriel à l'adresse suivante : contact@remicardon.fr



Rémi Cardon



Ça continue sur remicardon.fr

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

Pour ne rien manquer,
Inscrivez-vous à la newsletter !



- **Dans la Somme** : 33 rue Roger Salengro - 80450 Camon
- **Au Sénat** : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Camon. Pour tout renseignement, merci de contacter mes collaborateurs à contact@remicardon.fr